

le Maire et le Conseil Municipal N°CPPAP : 33L1/95

Dépôt légal : 2015 Bulletin gratuit distribué aux habitants.

<u>Dessins:</u> Jean Paul DETHOREY (bus droits réservés)

- p. 4: Le mot des associations
- p. 6 : Paroles d'école
- p. 7 : Ça bouge à Corconne
- p. 8: Travaux
- p. 9 : Fête de l'Olive 2024

- p. 14: Bonne retraite Chantal!
- p. 15: Points marquants des conseils municipaux
- p. 23 : Compétence déléguée Enfance Jeunesse
- p. 24 : Ici, à Corconne!

NUMÉRO 75//JUIN 2025

Le mot du Maire



On pourrait penser que la photo toute récente qui figure en première de couverture représente un fleuve ou même quelque torrent de montagne. Il n'en est rien car il s'agit tout simplement de notre cours d'eau local, au lieu-dit l'écluse de Vendôme, le Vère qui, habituellement à sec, a plus souvent l'aspect d'un oued méditerranéen. C'est dire combien ces derniers mois ont été pluvieux et ont permis de réapprovisionner nos nappes phréatiques dont le déficit avait entrainé, l'an dernier encore, des mesures de restriction édictées par les services préfectoraux.

Cependant notre vigilance doit perdurer sur la ressource en eau. Toutes ces précipitations font bien évidemment le bonheur des herbivores.

C'est le cas pour le troupeau dont l'élevage s'est installé au lieu-dit Les Piochs, à la sortie du village en direction de Quissac. Il comprend 80 brebis de race raïole que vous aurez peut-être croisées en train de brouter de part et d'autre de la RD45 ou sur les chemins alentours, surveillés par le berger, M. Vrancken à qui nous souhaitons la bienvenue, et par ses chiens.

A propos de chiens, je suis amené régulièrement à rappeler de ne pas les laisser divaguer. Ces négligences, de quelques propriétaires, occasionnent des nuisances trop fréquentes quant à la propreté des rues de notre village.

Mais je veux ici attirer l'attention sur un autre problème plus préoccupant qui m'a été signalé par des concitoyens. Certains d'entre eux ont été confrontés à des chiens agressifs sur la voie publique, échappant au contrôle de leur maitre. De telles situations dangereuses sont intolérables et pourront entrainer des poursuites à l'égard de propriétaires de chiens incriminés. Je les appelle donc à prendre leurs responsabilités en s'assurant de pouvoir toujours maîtriser leur animal et ne pas causer de préjudices aux passants et aux promeneurs, de plus en plus nombreux avec les beaux jours. Leur retour est annonciateur de moments de convivialité.

La soirée musicale de vernissage ouvrant la 13ème Rencontre des Artistes, fin mai, a connu un réel succès.

A l'occasion de la fête du 14 juillet, nous vous proposons de vous retrouver sur la place de la Mairie. Et d'ores et déjà, avec l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite à chacune et chacun de passer un bel été et de bonnes vacances.



Edito

Comme pour quelques autres habitations plus isolées sur la commune, les riverains du chemin de la Gravette ne bénéficient pas, pour l'instant, du réseau d'assainissement collectif. Ils sont donc équipés de systèmes d'assainissement individuels, autrement dit d'une fosse septique connectée à des drains d'épandage. Ces dispositifs nécessitent un entretien régulier et exigeant. Ils présentent donc des contraintes non négligeables pour leurs utilisateurs.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), service rattaché à la communauté de communes, a récemment envoyé à ces riverains un courrier leur rappelant leurs obligations en termes d'entretien, de contrôle et de conformité de leur installation. Le risque de pénalité qui y était évoqué n'a pas manqué de mettre en émoi nos concitoyens. C'est pourquoi la municipalité a décidé d'inviter à une réunion publique les personnes concernées. Elle s'est tenue le mardi 29 avril 2025 dans la salle polyvalente, en présence d'élus de la commune et de M. Galland, responsable du SPANC. Celui-ci a apporté nombre d'éclaircissements et de précisions qui ont permis de rassurer les riverains et d'y voir plus clair dans les modalités de contrôles périodiques et de mise en conformité des installations.

Le maire a également rappelé qu'il y a plusieurs années les habitations du chemin de Mailhac et du hameau de Crémal ont été raccordées au réseau d'assainissement collectif. En effet, les études de sol effectuées indiquaient que la plupart des parcelles étaient situées sur des terrains devenus impropres à l'assainissement individuel.

Cependant, afin d'anticiper l'arrivée de normes environnementales plus exigeantes et de faciliter le quotidien des riverains, le maire a indiqué qu'il est envisagé de connecter le secteur du chemin de la Gravette au réseau d'assainissement collectif. Il s'agit d'un chantier d'une grande ampleur et d'un cout considérable qui nécessite d'établir au préalable un nouveau schéma directeur de l'assainissement. Il ne pourra donc aboutir qu'au bout de quelques années d'études et de travaux avec l'obtention de subventions conséquentes pour le mener à bien.

Pour l'heure, nos concitoyens équipés en installations individuelles peuvent s'adresser au SPANC pour toute question à ce propos et pour être accompagnés dans leurs démarches de conformité, soit par mail spanc@piemont-cevenol.fr soit en demandant un rendez-vous auprès de la communauté de communes au 04 66 93 06 12.



Billet d'humeur

Fin d'une époque...

Du nouveau pour le scrutin aux élections municipales

Récemment, le Parlement a approuvé définitivement la modification du mode de scrutin pour les 26 000 communes françaises de moins de 1000 habitants.

Aux prochaines élections, il ne sera plus possible de raturer (rayer un ou plusieurs noms) ou de panacher (constituer sa propre liste en votant pour des candidats de listes différentes).

Tout bulletin raturé sera considéré comme nul.

Pour les petites communes, c'est la fin d'une époque, et d'une tradition où les habitants choisissaient ceux de leurs voisins qu'ils voulaient voir gérer la commune... Cela donnait souvent lieu, lors du dépouillement des votes, à la lecture des personnes désignées, à quelques éclats d'humeur... ou de rire. Il nous a semblé légitime, à un an du renouvellement du Conseil Municipal, d'en informer l'ensemble de la population. Les élections se feront maintenant comme en ville, sur des listes qui doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats et donc la suppression de la possibilité de panachage. Enfin les listes déposées en préfecture doivent comporter au moins 13 noms et au plus 17.

Prenons l'exemple d'un Conseil Municipal à 15 sièges, comme celui de Corconne.

Les sièges seront répartis à la proportionnelle avec une prime majoritaire pour la liste arrivée en tête qui obtient de fait 8 sièges, plus une partie des 7 sièges restant.

Si 400 votes sont exprimés, imaginons la répartition des votes suivante :

Liste A: 220 voix → 55 %
Liste B: 120 voix → 30 %
Liste C: 60 voix → 15 %

La liste A obtient d'emblée 8 sièges.

Les 7 sièges restant sont répartis à la proportionnelle comme suit.

- La liste A obtient 4 sièges de plus
- La liste B 2 sièges
- La liste C 1 siège.

Dans cet exemple, le Conseil Municipal comporterait donc 12 élus de la liste A, 2 de la liste B et 1 de la liste C. Rendez-vous dans un an pour la mise en pratique!

Etat civil 2024

NAISSANCES

Lilian GRASSET né le 9 janvier Alizée SOLIGNAC née le 12 mai Marceau NICOLAS né le 25 mai Diane BRATSCHI née le 7 juillet Robin DUROT né le 15 juillet James OLDFIELD né le 29 septembre Mélyana GAILLARD née le 21 octobre

MARIAGES

Florine BRATSCHI & Sophie MEYNADIER, le 4 mai Olivier AIGOIN & Laurie MAILHAC, le 18 mai Sylvain ROUDIER & Doriane CHAMP, le 15 juin David MIDROLET & Maryna VASKOVETS, le 14 septembre Patrick GAILLARD & Muriel THOUVENOT, le 21 septembre

DÉCÈS

Madeleine BASCOU, Vve ABRIC, le 05 janvier
Joël PARDIGON, le 06 janvier
Madeleine CUINIER Vve SOULIE, le 10 janvier
Marie-Jeanne TOURRET Vve POUZANCRE, le 17 janvier
Albertine BEATO, Vve ONADO, le 19 février
Georgette REDON, Vve METGE, le 11 mars
Jocelyne RUE, Vve MULLER, le 29 mars
Simone TEULADE Vve ROSSO, le 19 avril
Paulette BEL, Vve BOURGADE, le 27 avril
Jean-Michel DURIEZ, le 11 juin

Michèle HUET, Vve CHAZEAU, le 6 juin
Mathéo PETIT, le 02 juillet
Monique COTONNEC, divorcée HERISSON, le 3 juillet
Liliane BONHOMME, Vve CHARPIAT, le 15 août
Vincent NONDEDEU, le 1er septembre
Aimée PRAT, Vve DECHAMP, le 7 septembre
René JUSTIN, le 6 octobre
Guy BESSE, le 11 octobre
Mathilde AMAYON, Vve TREVISOL, le 17 octobre
Alice TADY, Vve L'OLLIVIER, le 25 novembre

NUMÉRO 75//JUIN 2025

Le mot des Associations

Une place est toujours réservée dans ce bulletin à chaque association du village dès lors qu'elle nous communique son actualité. Si l'une d'entre elles vous intéresse, n'hésitez pas à contacter les différents responsables associatifs.

MOSAÏQUE



L'association Mosaïque se déploie sur diverses activités culturelles avec, au cœur de son fonctionnement, la gestion de la bibliothèque municipale. Celle-ci est ouverte à toutes et tous, gratuitement, le lundi de 17h à 19h et le mercredi de 16h30 à 19h.

La bibliothèque, située Plan des sœurs, est membre du réseau de lecture publique de la communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC). Cette dernière nous alloue un budget qui permet chaque année d'acheter des livres que nous nous efforçons de choisir dans l'idée de plaire au plus grand nombre. N'hésitez pas à venir découvrir les nouveautés ou à réserver les livres qui vous intéressent pour les faire venir par la navette intercommunale ou le bibliobus départemental!

Mais Mosaïque, c'est aussi tout un ensemble d'animations. Cette année, l'association proposera ou accompagnera plusieurs événements. Nous avons déjà accueilli, le 4 avril, M. Claude Llena, sociologue, pour une rencontre-conférence, où il nous a présenté son essai *D'un exil à l'autre*, en nous amenant à réfléchir aux parcours de nos propres familles.

La CCPC produit deux animations à Corconne. Cette année, il s'agit d'un spectacle de cirque fin mai, pour lequel nous assurons la buvette. Puis, nous aiderons à accueillir la séance de cinéma en plein air cet été.

Le jeudi 5 juin, une nouvelle édition de notre apéro poétique est organisée. Le thème de cette année est « Volcanique ».

Par ailleurs, nous avons quelques projets : une conférence sur l'apparition de l'univers et des animations de type conte ou spectacle. Nous espérons vous voir au rendez-vous !

En revanche, c'est avec tristesse que nous devons renoncer, pour 2025, à organiser la Fête de la Musique, malgré son succès l'année précédente. Nous n'oublions pas ce projet, et nous essaierons de le reconduire pour 2026.

Si vous souhaitez plus d'informations sur les animations et la bibliothèque :

https://www.mosaiquecorconne.fr/ mosaique@mosaiquecorconne.fr

Vous pouvez nous contacter via l'adresse e-mail ou venir nous rencontrer à la bibliothèque lors des horaires d'ouverture.

VIVRE AVEC SON TEMPS



Une nouvelle association a vu le jour à l'EHPAD Le Brestalou de Corconne. Son objectif est de contribuer au bien-être des personnes âgées qui y sont accueillies, en leur facilitant leur vie actuelle et future, par des actions telles que des sorties, des évènements culturels et divers loisirs. Notre but est de maintenir ainsi le plus longtemps possible l'autonomie des résidents et de créer une atmosphère de joie et de gaité. Pour cela, nous sommes ouverts à toute aide extérieure (dons, bon d'achat, lots, etc.) qui nous sera précieuse afin de développer la dynamique de cette association. Nous remercions d'avance les personnes qui y contribueront. Une équipe est soudée autour de ce beau projet. Nous avons également établi un partenariat avec l'association Quelques heures au hasard qui propose chaque semaine de multiples activités à nos pensionnaires telles que la danse, le chant, la gym douce, le tricot, le dessin, etc. Au cours des mois précédents, nous avons assisté à un spectacle et reçu des musiciens, danseurs et chanteurs, les enfants de l'école de Corconne ainsi des résidents de l'EHPAD de Quissac.

Le président de Vivre avec son temps est M. El Asri. Il est entouré par Mmes Cantou (vice-trésorière), Reboul (secrétaire) et Garroy (vice-trésorière) ainsi que MM. Boissier (vice-président) et Sanchez (trésorier).

Contact : Carlos Sanchez animateur EHPAD de Corconne au 0466771818 ou 0682241958

LOU CASTELLAS



Les adhérents se réunissent l'après-midi du 2ème mardi de chaque mois à partir de 14h30 pour un petit loto suivi d'un goûter. Le Club a organisé son grand Loto le 18 mai sur la place de la mairie. Le 10 juin, à midi, les adhérents se retrouveront pour un repas, suivi d'un petit loto et de son goûter. Un voyage en Espagne (La Junquera, Le Perthus) d'une journée est prévu pour le 15 novembre. Inscription auprès de Gisèle (06 77 66 40 32) et Jocelyne (06 22 78 01 44), avant le 27 octobre. Par la suite, nous clôturerons l'année 2025 avec un repas un midi.

Le bureau étant démissionnaire fin 2025, nous recherchons des volontaires pour reprendre ces responsabilités afin d'éviter la fermeture du Club. S'adresser à Gisèle.

CHASSE

La chasse sur la commune de Corconne est divisée en deux parties : la chasse au sanglier avec l'Association Gros Gibiers Claret-Corconne présidée par Georges Garcia d'une part, et la chasse du petit gibier gérée quant à elle par l'Association Société de Chasse de Corconne présidée par Jeremy Lopez.

Durant la saison (septembre à mars), la chasse sur la commune est totalement fermée les mardis et vendredis. Les battues aux sangliers dans les vignes et aux abords du village se déroulent les mercredis, samedis et dimanches, désormais uniquement le matin.

A partir du 1er Juin et jusqu'au 15 août, à la demande de la municipalité et des coopérateurs viticoles, afin de protéger les récoltes, des tirs sur sangliers auront parfois lieu à proximité de vignes, à l'aube et à la tombée de la nuit. Il ne s'agit pas de battues mais de tirs réalisés par des chasseurs isolés et expérimentés.

En cas de nuisances causées par le sanglier (jardins, potagers, piscines etc..) à proximité des habitations, vous pouvez contacter la Société de Chasse de Corconne pour des tirs de régulation qui seront réalisés à l'arc en toute sécurité. Contacts:

RUIZ Benjamin (Association Gros Gibiers, entente Corconne-Claret) : 0685861144

LOPEZ Jeremy (Société de Chasse de Corconne): 0751622081

QUELQUES HEURES AU HASARD



Depuis sa création, l'association a grandi ! Son équipe de bénévoles propose des activités variées pour tous, en journée ou soirée :

- au local, 32 rue de l'église : crochet, tricot, couture, macramé, pastel, jeux de société, modelage, etc.
- à la salle des fêtes : danses de salon, jeux de société
- dans le village : pétanque, cuisine, balade botanique, randonnées

L'équipe présente à la Rencontre des Artistes a proposé une «foire» aux livres et un marché bio, le dimanche matin 1er juin sur la place de la Mairie.

N'hésitez pas à venir avec vos idées et envies, découvrir et partager notre chaleureuse ambiance !

Retrouvez les informations par l'affichage ou notre page Facebook.

Mail: <u>quelquesheuresauhasard@gmail.com</u>

JARDIN DES RESPOUNCHOUS



Ce printemps 2025 signe le début de la deuxième année officielle de cultures pour les jardiniers du Jardin des Respounchous (jardin partagé de Corconne). L'occasion pour nous de revenir sur certaines activités menées ces derniers mois dans le cadre de ce jardin partagé qui commence à avoir fière allure.

L'année dernière, l'association a été conviée à participer à la journée de découverte et d'informations autour des jardins partagés, organisée par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, en partenariat avec ESScale et Envie d'Environnement. Des adhérents de jardins partagés, actifs ou en devenir, de la communauté de commune ont ainsi pu échanger sur leurs expériences en visitant certains jardins du territoire (Corconne, Monoblet, Quissac, Sauve et St-Hippolyte-du-Fort). Cet événement permit la mise en réseau des différentes associations locales de jardins partagés pour des échanges futurs.

A l'automne, un projet de plantations d'arbres et d'arbustes a été lancé. Ce sont ainsi plusieurs essences qui ont été acquises par l'association à la fête de l'arbre de Quissac et plantées sur le terrain. Pommier, prunier, figuier, amélanchier, etc. ainsi qu'une haie de cassissiers viennent ainsi étoffer la biodiversité de la parcelle!

Le 16 mars dernier a été organisée, au jardin, l'assemblée générale de l'association, un vrai moment convivial d'échange et d'apprentissage, avec un pique-nique partagé et une session collective de formation à la taille de l'olivier.

Du point de vue des équipements, la mairie a finalisé l'extension du réseau d'eau en installant 3 robinets sur le terrain ainsi qu'un petit cabanon de jardin (merci à la mairie et son équipe !).

Le 14 Juin prochain sera organisée l'inauguration du jardin, avec la mairie et les partenaires du village. Ce sera l'occasion pour les villageois de venir visiter le terrain, en espérant que le temps soit au beau fixe!

Pour plus d'informations sur le jardin partagé, vous pouvez contacter Jérôme 0686355123 ou Anesly 0769129052.

REPAIR CAFÉ

Samedi 14 décembre, il y avait grosse affluence, dans la salle polyvalente de la mairie de Corconne, pour le Repair Café, accueilli par l'association Quelques Heures au Hasard. Cette très belle initiative, portée par le Repair Café basé à Claret, permet de redonner vie aux objets en panne et contribue à créer du lien dans les villages du secteur du Pic Saint-Loup. Plutôt que de baisser les bras devant l'obsolescence programmée des machines de notre quotidien qui finissent trop rapidement à la déchetterie, il s'agit de se remonter les manches avec des personnes compétentes et bienveillantes pour comprendre le fonctionnement de ces objets afin de rallonger leur durée de vie. Dès que l'un d'entre eux est remis en état de marche, le son joyeux d'une cloche retentit vigoureusement.

Grand merci aux réparateurs bénévoles et chaleureux des associations l'Atelier de Claret et MVT. Ils sont les bienvenus pour une prochaine session à Corconne de cette initiative écologique et solidaire. Nul doute que les sonnailles résonneront encore à de nombreuses reprises!

APE

L'Association des Parents d'Élèves de Corconne, Brouzet-lès-Quissac, Carnas permet de financer les activités et sorties des enfants du RPI.

Grâce à nos différents évènements, les enfants ont pu faire des sorties scolaires (Port Leucate, Green Park, Visite de l'opéra de Montpellier, etc.) et avoir des activités au sein des établissements (semaine du goût, spectacle de marionnettes, etc.). Et surtout ils ont pu profiter de moments de détente et d'amusement avec leur famille et leurs amis.

L'année 2024/2025 a été remplie d'activités enrichissantes et d'événements réussis avec entre autres : la boum d'Halloween, la bourse aux jouets (en partenariat avec l'association Brouzet-Vous !), la Fête de l'Olive, le spectacle de Noël ou encore le loto, le carnaval, l'après-midi jeux en bois et le vide grenier.

L'équipe de l'APE a vu son bureau grandir cette année, notre président Maje RAJAOFETRA (président), Julien et Fabienne ont eu le plaisir d'accueillir de nouveaux membres et bénévoles Doriane, Linda, Noémie, Stacy et Krystel.

L'APE vous invite à participer activement à ses événements et à soutenir les projets pour les enfants en devenant adhérent ou bénévole. Pour toute information, contactez-nous à l'adresse ape.bcc@gmail.com ou suivez-nous sur Facebook pour ne rien manquer de nos actualités!

Paroles d'école

Sollicitées pour écrire quelques lignes sur l'école, les enseignantes ont pensé que les élèves seraient plus à même de décrire ce qu'ils font avec leurs propres mots. Alors voici en dictée à l'adulte, ce que les élèves de l'école maternelle de Corconne ont retenu de cette année jusqu'à ce jour :

- « Quand on va à l'école dehors, les vendredis aprèsmidi, je m'amuse beaucoup, et j'ai bien aimé aligner les cailloux
- Chaque premier jeudi du mois, on va à la bibliothèque. J'aime choisir des livres qui m'intéressent. J'adore écouter les histoires que Denise et Annick nous racontent.
- On a semé des radis dans la petite cour avec tous les copains des deux classes. On a aussi planté des bulbes dans les petits bacs.
- On fait deux goûters (collectifs) en classe, le matin et l'après-midi. Le matin, on a des fruits et des légumes crus pour les vitamines qu'on trempe dans des sauces yaourt aux herbes ou au curry et nature. L'après-midi, le goûter qu'on préfère ce sont les gâteaux d'anniversaire qu'on cuisine en classe le matin ou les tartines de pain frais avec du beurre et du cacao.
- J'ai aimé apprendre à faire du vélo à l'école. Au début, je ne savais pas en faire sans les petites roulettes, aujourd'hui je serai au groupe 3!
- Et moi, j'aime faire du vélo parce qu'on apprend le sens de la route, des ronds-points et à faire des stops.
- J'aime lire les histoires des Incos à l'école. J'aime aussi prendre les livres à la maison pour que soit Papa, soit Maman nous les lisent avec mon petit frère. Je ne sais pas encore pour lequel je vais voter.
- J'aime bien faire la radio, surtout le moment où je parle dans le micro, pour répéter ce que j'avais dicté à la maîtresse. J'ai aimé faire toutes les émissions.
- On a fait un court-métrage sur la mer parce qu'on part en classe découverte à Leucate. Si vous voulez savoir comment on a fait, écoutez notre émission de radio. » Lien pour le prix littéraire Les Incorruptibles https://prix.lesincos.com/la-selection



« Flashez ce QR code pour écouter nos 4 émissions en podcast. Vous aurez également le lien pour visionner le court-métrage. Bonne écoute à tous! »





Ça bouge à Corconne!

La Parcelle de Trente Arts

Le 6 septembre 2024, l'association **Trente Arts** inaugurait sa première soirée culturelle à **La Parcelle**, mêlant concert et théâtre d'improvisation. Cette première initiative a rencontré un franc succès et a marqué le début d'une belle aventure culturelle pour l'Association Trente Arts et l'équipe de La Parcelle.

Après une pause hivernale, nous sommes ravis de vous présenter les rendez-vous artistiques de la saison 2025! Au programme : des expositions, un vide-dressing, de la musique, de la danse, du théâtre... et du bon vin à savourer au coucher du soleil!

Les temps forts de 2025 :

- 09/06 Journée d'ouverture de La Parcelle : Vide-dressing, exposition artiste, jeux en bois pour enfants, buvette et paella géante
- 12/07 Soirée artistique #1 : TROC, performances de danse dans l'espace public et Banan'N Jug : concert calypso swing
- 19/07 Soirée artistique #2 : Concert soliste de musique classique et "Laissez parler les petits papiers" : spectacle d'improvisation théâtrale par la Compagnie Moustache.

A vos agendas! Pour plus d'informations et pour découvrir le programme détaillé, rendez-vous sur le site de La Parcelle : https://www.laparcellecorconne.fr/programmation-la-parcelle-guinguette-gard



Randonnée AQVTT

Ils étaient près de 300 courageux, ce dimanche 13 avril 2025, à participer à la 9e randonnée annuelle de l'AQVTT, le club des vététistes de Quissac. C'est sous un ciel bien gris, puis accompagné d'une pluie fine et froide, que cette édition — de retour à Corconne — s'est déroulée. Toute l'équipe de bénévoles de l'AQVTT a néanmoins tout mis en œuvre pour que l'événement se passe dans les meilleures conditions. Le départ était donné sous les chapiteaux installés sur la place de la mairie, avant de s'élancer sur l'un des cinq parcours proposés : les deux plus courts serpentaient entre vignes et petits massifs boisés de la plaine de Corconne ; les trois plus longs mettaient à l'épreuve les mollets dans le massif du Coutach, avec sa caillasse et sa boue argileuse particulièrement collante ce jour-là.

À l'arrivée, malgré la météo, c'est dans la bonne humeur que les participants ont été accueillis par des rafraîchissements et une collation offerte, affichant pour beaucoup un large sourire. L'AQVTT tient à remercier chaleureusement les bénévoles, la mairie et tous les habitants de Corconne qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de cet événement devenu un rendez-vous incontournable pour de nombreux vététistes de la région. Nous espérons vivement revenir à Corconne en 2027. En attendant, rendez-vous en 2026 à Quissac pour une 10e édition que nous souhaitons marquer d'un événement spécial! Depuis septembre 2024, l'AQVTT, c'est aussi une école VTT pour les jeunes de 8 à 16 ans. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement! aqvtt30@gmail.com

Retour sur le Trail de Coutach : Corconne au cœur de la course

Le dimanche 26 janvier 2025, l'association "Coutach Évasion" a organisé la 15ème édition du Trail de Coutach, un rendez-vous désormais incontournable pour les amateurs de course nature. Près de 700 coureurs se sont élancés depuis Quissac pour arpenter les sentiers exigeants mais magnifiques du massif, sur des parcours de 12, 24 ou 37 km. Comme chaque année, le village de Corconne a joué un rôle central en accueillant le ravitaillement pour les deux plus longues distances. Les coureurs ont pu découvrir — ou redécouvrir — les monotraces caillouteux menant du Mazet des Gardes à la chapelle, avant de plonger au cœur du village, puis de gravir les pentes surplombant la carrière jusqu'à la Moutette.



L'association Coutach Évasion tient à remercier chaleureusement la mairie de Corconne ainsi que les bénévoles mobilisés pour leur accueil, leur soutien et l'organisation de ce ravitaillement tant apprécié des participants.

Le rendez-vous est déjà pris pour la prochaine édition, prévue comme toujours le dernier dimanche de janvier!

Travaux

Côté SIAEP Corconne Liouc Brouzet (Syndicat intercommunal d'Alimentation en eau potable)

La conduite d'adduction d'eau potable qui assurait l'alimentation de notre syndicat à partir du forage situé à proximité du Vidourle sur la commune de Quissac vient d'être remplacée et mise en service début juin. Il s'agit du premier maillon du projet porté par le syndicat.

La phase 2 de ce projet complexe assurera nos besoins en eau pour les décennies à venir à partir du nouveau forage situé sur la commune de Corconne (Site des Rabassières). Les études techniques ont permis de constituer le dossier de demande d'aide financière qui a été déposé fin février 2025 auprès de l'Agence de l'Eau .

Les demandes de déclaration d'utilité publique et l'étude d'impact sont en cours d'instruction et devraient aboutir au cours du deuxième semestre 2025.

Un réunion publique d'information en mairie de Corconne est programmée fin juin 2025.

Côté commune

L'ancien logement de fonction des institutrices, situé au même étage que les bureaux de la mairie, vient d'être complètement rénové. Les travaux effectués par des artisans locaux ont été financés par un emprunt que l'encaissement des loyers à venir permettra de rembourser à moyen terme. C'est aussi une façon d'entretenir et de valoriser le patrimoine immobilier de la commune.

Vous aurez sans doute remarqué que, tout récemment, une évolution concernant l'éclairage public. En effet, l'ensemble du village est désormais passé à des tons chauds qui s'accordent mieux avec les constructions du village. Les deux points lumineux qui fonctionnaient encore en éclairage sodium et qui juraient sur l'ensemble de l'éclairage public ont été remplacés, permettant ainsi une certaine harmonie lumineuse dans la nuit corconnaise.

Par ailleurs, des travaux de renforcement du réseau électrique ont été effectués dans le secteur rue des jardins /rue du presbytère. Ce chantier a permis de pallier aux problèmes de tensions basses et souvent insuffisantes que rencontraient nombre d'abonnés. Par la même occasion, nous avons procédé à une mise en discrétion des réseaux électriques et de télécommunication.

Du côté du personnel communal



Jeudi 6 mars, sur le site Vauban de Nîmes Université, Mme Céline Bellara, adjointe administrative de notre commune, s'est vu remettre son diplôme universitaire (D.U.) de secrétaire de mairie, en présence de Lionel Jean. Ce diplôme a validé les compétences acquises et renforcées, avec le soutien de la municipalité, tout au long des six mois de formation par notre agent grâce à son travail et à son engagement. Nous adressons toutes nos félicitations à Mme Bellara pour cette réussite à ses examens universitaires.

Par ailleurs, nous souhaitons la bienvenue à Mme Marion Martinez qui vient de rejoindre et de renforcer l'équipe municipale des agents techniques.

Du côté du CCAS

La municipalité et son CCAS ont souhaité, comme c'est désormais la tradition, apporter un peu de douceur et de gourmandise aux ainés de la commune. Un panier gourmand avec des produits du terroir a ainsi été offert aux personnes de 70 ans et plus.

Lors de la semaine bleue, les résidents de l'EHPAD Le Brestalou ont partagé un gouter en profitant d'une animation musicale. Ils ont également dégusté des brioches achetées à l'UNAPEI 30, en soutien aux enfants en situation de handicap, brioches qui ont aussi été offertes aux adhérents du club Lou Castellas. Ce furent de bons moments de partage et de convivialité.

Un concitoyen à l'honneur

Le 14 décembre dernier, à l'occasion de la Ste-Barbe, fête de la patronne des pompiers, Michaël Séveran a reçu des mains du maire de Corconne le galon d'adjudant-chef.

Il a ensuite effectué une mission de soutien auprès de ses confrères à Mayotte.

Toutes nos félicitations!



NUMÉRO 75//JUIN 2025

Fête de l'olive 2024

Cette année encore la Fête de l'Olive a été une réussite. Sous une météo plutôt clémente, les nombreux visiteurs ont pu acheter ou déguster sur place de bons produits locaux.

La démonstration de taille d'olivier, la conférence exposant comment s'occuper de ses oliviers et la visite commentée du moulin à l'huile ont rencontré une grande affluence.

Les traditionnels concours d'huile, d'olives vertes, de cake aux olives et de tapenade, sous la présidence de la confrérie des Chevaliers de l'Olivier ont attiré comme d'habitude beaucoup de participants pour les concours dont voici les résultats.

Les résultats des dégustations

Huile d'olive (professionnels)

1er prix : Olivette d'Oc 2ème prix : Domaine de Leyris 3ème prix : Moulin Paradis

Olives vertes (amateurs)

1er prix : Mme Nicole Florac

Olives vertes (professionnels)

1er prix : Oliveraie Barthélémy

Cakes aux olives (amateurs)

1er prix : Mme Claudine Verdier2ème prix : Mme Julie Gornes

Tapenade aux olives (amateurs)

1er prix : Mme Lysiane Dubois

Tapenade aux olives (professionnels)

1er prix : La ferme des Tuilères

Mais le roi de la fête, cette année, fut le concours de lancer de scourtins. Ce terme provient du provençal escourtin qui signifie couffin, panier plat.

Le scourtin est un objet en forme de disque, d'un diamètre de 40 à 90 centimètres, fabriqué en fibre végétale normalement utilisé pour récupérer et filtrer l'huile dès l'Antiquité. Son utilisation a été détournée par l'association des Lanceurs de Scourtins Varageois autour d'un jeu de lancer qui n'est pas sans faire penser à ceux qui se pratiquent avec un frisbee.

Beaucoup de visiteurs de tous âges se sont pris au jeu dans une ambiance joyeuse. Après un temps de familiarisation et d'entrainement, un concours a eu lieu dans la bonne humeur et le fair play.

Les Corconnais ont réalisé de belles performances comme l'indique le palmarès communiqué par l'association.

Concours de lancer de scourtins

Catégorie jusqu'à 10ans :

1 : Nelson REYNAUD-SUE (9 ans) de GAILHAN : 18m602 : Liam BRELLE (7 ans) de MONTFERRIER/Lez : 14m30

3 : Noah ETIENNE (10 ans) de CORCONNE : 14m20

Catégorie 11-16 ans :

1 : Louis LECLERCQ (16 ans) de SAINT-GILLES : 16m30 2 : Léo SARRION (11 ans) de CORCONNE : 14m25

3 : Jade BLANC (12 ans) de VACQUIERES : 11m45

Catégorie + 16 ans :

1 : Anesly GIBERT de CORCONNE : 23m60
 2 : Patrice BOUDIN de QUISSAC : 22m85
 3 : Benoit MATET de CORCONNE : 22m80
 4 : Cédric DUPUY de CORCONNE : 21m60

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette belle journée et a *l'an aue ven*.

Rencontre des artistes 2025

La Rencontre des Artistes s'est déroulée à Corconne pour sa 13ème édition déjà! Elle a eu lieu dans la salle polyvalente de la mairie et une de ses remises, du vendredi 30 au dimanche 1er juin.

Le vernissage s'est déroulé le vendredi 30 mai à 19h. Il s'est poursuivi par un apéritif festif ambiancé par le groupe Mamita Bombòn au son de la musique cubaine.

Bien sûr, nos portes restent toujours ouvertes à de nouveaux artistes qui souhaitent présenter leurs créations pour de prochaines éditions. Ces personnes peuvent se signaler auprès de la mairie.

Piscine intercommunale

Pour accéder aux horaires et au planning du centre aquatique Maurice Perry à Quissac, veuillez flasher ce QR code :





Chronique de Coutach #7



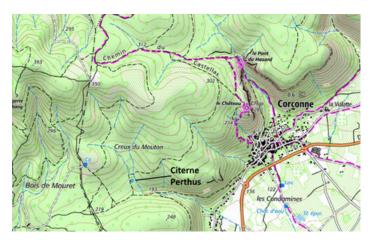
Aire de captage de la citerne du Perthus



Le massif du Coutach, façonné par le temps et l'eau, est un véritable gruyère calcaire. Sous l'action de l'érosion, l'eau de pluie a creusé de nombreuses galeries souterraines, formant ce que l'on appelle un karst. L'eau s'infiltre à travers les fissures de la roche, rejoint les galeries naturelles, puis alimente les sources et, situés au pied du massif, les boulidous.

Sur les hauteurs du Coutach, l'eau est rare. Pourtant, depuis le Néolithique, l'homme y a toujours trouvé refuge : occupations de grottes, présence de bergers, de charbonniers, de chasseurs... Pour que la vie soit possible dans ces zones sèches, il a fallu inventer des systèmes ingénieux de collecte et de stockage de l'eau.

Ainsi sont nées les citernes en pierre sèche, construites pour recueillir l'eau de pluie. Ces ouvrages ont été aménagés, entretenus et perfectionnés au fil des siècles, témoignant d'un savoir-faire particulier.



Localisation de la citerne du Perthus



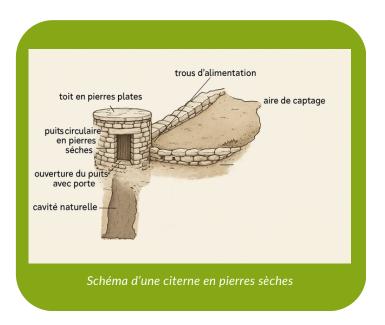
Puits circulaire de la citerne du Perthus

Le principe de ces citernes est aussi simple qu'efficace. Une aire de captage, d'environ 5 à 6 m², collecte les eaux de ruissellement et les dirige vers un puits de stockage.

Cette aire peut être une dalle rocheuse inclinée, encadrée de petits murets en pierre servant à canaliser l'eau. Lorsqu'aucune dalle naturelle n'est disponible, l'aire est aménagée à l'aide d'un pavage en pierres plates, parfois maçonnées.

L'eau s'écoule ensuite vers le puits grâce à de petits orifices percés dans la structure. Le puits lui-même utilise souvent une cavité naturelle — aven, faille ou creux karstique — parfois étanchéifiée à l'aide d'argile.

Une tour en pierre sèche est érigée au-dessus, souvent munie d'une petite porte permettant d'accéder à l'eau pour la puiser (voir schéma ci-dessous).



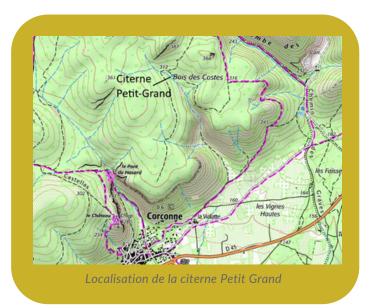


Citerne Petit Grand

L'activité humaine a fortement décliné à partir des années 1960, avec l'abandon des dernières charbonnières et la fin progressive de l'exploitation du bois. Ces ouvrages ont donc perdu de leur utilité. Pourtant, de nombreuses citernes sont encore visibles aujourd'hui, souvent en bon état, silencieux témoins de l'ingéniosité paysanne.

Parmi elles, certaines sont situées près de chemins toujours fréquentés et facilement accessibles. Notamment, la citerne du « Perthus » située au début du chemin du même nom. On y accède depuis le village par l'ancien chemin de Claret à Corconne. Les abords de la citerne ont été dégagés afin de mettre en valeur le puits et son aire de captage. Située audessus de la combe de Vèrelaïgue, la citerne de « Petit-grand » est également facilement repérable. On y accède par le chemin des Costes.

Ces citernes témoignent d'une part essentielle de l'histoire du village et de son patrimoine. Elles nous rappellent également à quel point nos ancêtres accordaient de l'importance et de la valeur à l'eau, un exemple dont nous devrions nous inspirer aujourd'hui.



La commission municipale aménagement paysager

L'ensemble du conseil municipal porte un grand intérêt à l'embellissement de la commune. C'est cette volonté qui anime les déléguées de la commission Aménagement paysager. En effet, il leur tient particulièrement à cœur de fleurir notre village.

C'est ainsi qu'elles ont réhabilité plusieurs espaces comme le jardin du presbytère, le réservoir d'eau potable situé dans le haut du village. Elles ont également effectué des plantations à l'école ainsi que dans les grandes jardinières de la place de la mairie..

Dernièrement, elles se sont occupées d'embellir les abords de l'aire de covoiturage.

Leurs choix se portent sur des plantes de type méditerranéen, adaptées aux terrains secs et avec un faible besoin en eau.

Pour pouvoir réaliser ce fleurissement, les déléguées sollicitent l'aide du Conseil Départemental et de sa pépinière de la Bastide à Nîmes dont la gestion est confiée à l'ÉSAT OSARIS, (Établissement et Service d'Aide par le Travail), une structure médico-sociale qui accompagne des travailleurs en situation de handicap. Cette mise à disposition de plants divers et variés pour une petite commune comme la nôtre constitue une aide très précieuse.

Cette année, en juin, nous aurons la visite du jury du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF). Cet organisme attribue un label aux communes qui œuvrent à la création d'un cadre de vie favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des visiteurs, et ce depuis 1959.

Corconne en fleurs

Le 3ème Concours de Fleurissement et d'Embellissement de notre village est de retour. Les six membres du jury ont arpenté les rues et chemins en mai. Les critères portaient sur le type de végétaux (notamment leur sobriété en eau), ainsi que sur la mise en valeur de ceux-ci. Bien entendu, ils devaient être visibles de la rue car les jurés effectuent leur tournée depuis le domaine public. Les lauréats sont Mme et M. Dang (grand espace), Mme et M. Louafi (petit espace) et notre coup de cœur décerné au bougainvillier de M. Mira. La remise des prix se fera sur la place de la mairie le vendredi 13 juin. Alors à vos râteaux, pelles, pots et boutures... pour le concours de l'an prochain!

Actualités Corconnaises en images





Bonne retraite Chantal!

Chantal Fourcoual, une des deux ATSEM de l'école du village, a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée.

La Municipalité a tenu à saluer sa carrière lors d'une réception, le 17 mai, à laquelle ont participé plusieurs des enseignantes avec qui elle a collaboré. Nombreux étaient également les Corconnais, les amis et les parents qui y ont assisté. A cette occasion, le maire a remis à la jeune retraitée la médaille du travail et la médaille de la ville.

Chantal rejoint la Mairie de Corconne en 1992, d'abord en tant que vacataire, puis comme ATSEM titulaire, après avoir brillamment réussi le concours d'agente territoriale spécialisée des écoles maternelles. Tout en restant salariée de la Mairie, elle a été mise à disposition du SIRP. Delphine BOYER, précédemment contractuelle du SIRP, lui a officiellement succédé le 1er janvier 2025.

Pendant plus de 30 ans, Chantal a officié aux côté des enseignantes qui se sont succédées dans la « classe des grands », classe qui a accueilli en fonction des années des élèves de Moyenne Section, toujours de Grande Section et parfois de CP.



Toujours souriante, elle a veillé à la garderie du matin, en classe et à la cantine au confort, au bien-être et à l'éducation des élèves de Corconne, de Brouzet et de Carnas.

Le temps passant, ses premiers élèves ont aujourd'hui près de 40 ans et sont devenus à leur tour parents d'élèves. C'est donc en toute confiance qu'ils confiaient leurs petits à Chantal.

Tout au long de sa carrière, Chantal a été unanimement appréciée. Par les enfants, par les parents, par ses collègues, par les enseignantes et par les élus.

Même si nul n'est irremplaçable, sa présence bienveillante manquera à l'école.

Quant à Chantal, elle pourra désormais se reposer, vaquer à ses activités, arpenter tous les vide-greniers du secteur mais aussi s'occuper de ses propres petits-enfants. Ils ont bien de la chance !

LLELLELLELLE

Mutuelle communale Muteo



Les habitants de Corconne peuvent souscrire à leur mutuelle communale. Plusieurs formules de garanties pour tous, retraités, demandeurs d'emplois, actifs, y compris les artisans et commerçants.

Nouveauté pour les résidents en EHPAD, un tarif spécifique de 35 à 50% moins cher qu'une complémentaire sénior classique.

Et toujours : sans questionnaire médical, avec une garantie immédiate et à vie.

Points forts : tarifs compétitifs, tiers payant national, assistance et réseau de soins particulier. Un seul interlocuteur et le choix entre plusieurs partenaires assureurs.

Renseignements au 04 66 22 76 69 ou contact@muteo.fr

Obligation Légale de Débroussaillement

1 maison sur 2 détruites par le feu est mal débroussaillée.



Points marquants des conseils municipaux

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable en mairie et sera prochainement mis en ligne sur le site Internet de la commune. Quand le vote n'est pas unanime, le résultat en est détaillé.

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2024

Informations intercommunales

Mme Leticia BENBRIK a remplacé Mme Muriel OULLIER à l'école maternelle de Corconne.

Communauté de Communes du Piémont Cévenol (CCPC) :

Lecture Publique : Prix Littéraire remis à Corconne, le vendredi 04/10/2024 à Denis INFANTE, auteur de Rousse.

Transition Énergétique : Projet Rénovation Énergétique au centre aéré de Quissac

SCOT : Le SCOT va être arrêté par le Conseil communautaire ce qui engage la procédure de consultation du public. Le Maire a demandé au Vice-Président de venir présenter au Conseil Municipal la philosophie du SCOT.

DFCI: La demande de subvention pour la S35 a été redéposée, c'est la Région qui l'attribue. Mais si aucune subvention n'est obtenue, le syndicat DFCI se réserve le droit de dégager sa responsabilité. Possibilité d'augmenter les cotisations des communes.

SIAEP: Fin octobre, les travaux de réfection de la conduite principale (puits vers réservoir) devraient être terminés. Le transfert de compétence qui doit avoir lieu au 01/01/2026 est loin d'être achevé. Le Conseil exprime son inquiétude. Le débat s'engage sur le devenir de la compétence après son transfert et les choix à faire en matière d'investissement. Par ailleurs, le contrat d'affermage doit être renégocié au 31/12/2024.

Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le nouveau contrat d'affermage du réseau EU

La Commission d'appel d'offres a dépouillé les offres et reçu les candidats. A l'issue de ces réunions, la commission propose de retenir la Société IRH ingénieur conseil pour 9700 € HT. *Unanimité*

Avenant au contrat d'affermage – prolongation de six mois avec la Société SUEZ

Compte tenu des délais pour le renouvellement du contrat d'affermage, en accord avec la société délégataire, le Maire propose de prolonger le contrat de six mois. *Unanimité*

Délibération transfert de compétence promotion tourisme à la commune de Sauve

La commune de Sauve a demandé la rétrocession de la compétence tourisme. Le Conseil Municipal s'informe des conséquences financières et sur le développement touristique pour le reste des communes dont Corconne. Le Conseil Municipal décide d'accepter le transfert de compétence promotion tourisme à la commune de Sauve. 4 voix pour, 8 abstentions et 1 voix contre

Désignation d'un délégué Élu au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

La commune adhère au CNAS qui propose des actions en faveur du personnel territorial. Il convient de désigner un délégué élu pour garantir le bon fonctionnement du CNAS au sein de la commune. M. Richard LOPEZ, adjoint au Maire, est élu au CNAS. *Unanimité*

Demande de subvention des associations

Une demande de subvention du club de foot de Claret et une demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine ont été reçues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Club de Foot de Claret, une subvention à hauteur du nombre d'enfants licenciés de Corconne et ne pas adhérer à la Fondation du Patrimoine. *Unanimité*

DM n°2 Virement Section de Fonctionnement

Dans le cadre des titres émis en 2021 et 2022, la trésorerie nous demande d'abonder le compte 673.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de la modification budgétaire comme suit :

BUDGET COMMUNE Section fonctionnement

- 673 Titres annulés sur exercice antérieur + 4 000
- 622 Intermédiaires 1 500
- 752 Revenus immeubles + 1 500
- 70311 Concessions cimetières + 1 000

Unanimité

Délibération sur les travaux de développement des actions d'économie d'énergie sur l'éclairage public Phase 3

Monsieur le Maire explique que les travaux de cette troisième tranche consistent à intégrer 3 luminaires manquants, reprendre les consoles vétustes des mâts sur le parvis de l'église et enfin, de remplacer l'appareillage de 27 luminaires LEDS de 4000 K à 2700 K. Le Conseil Municipal approuve le projet dont le coût de la participation de la Commune s'élèvera approximativement à 5 080 € HT. *Unanimité*

Délibération sur le transfert de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques) au TE du Gard (Territoire d'Energie): Afin de couvrir le territoire de façon homogène et compte tenu de l'implantation du superchargeur, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune. M. Bernard GUYEZ fait remarquer que l'emplacement risque d'être occupé toute la journée par le véhicule de quelqu'un qui bénéficie du covoiturage. Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SMEG Territoire Energie 30. *Unanimité*

Délibération travaux de raccordement du superchargeur RD45 – Extension électrique pour C4 poste BOIS-MOUTON – Aire de covoiturage

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les travaux de raccordement qui consistent à réaliser une extension du réseau basse tension depuis le poste BOIS-MOUTON pour l'installation d'une IRVE superchargeur le long de la RD45, sur l'aire de covoiturage. Le coût sera pris en charge par le SMEG TE 30. *Unanimité*

Délibération instituant une majoration des heures complémentaires

Le Conseil Municipal décide d'instituer pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non-complet un taux de majoration de 10% pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non-complet, et de 25% pour les heures suivantes. *Unanimité*

Délibération instituant une majoration des heures supplémentaires

Le Maire propose d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale. *Unanimité*

Délibération relative à l'organisation du temps de travail

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 20/06/2024, la délibération déterminant les cycles de travail, les jours de congés, les jours d'ARTT le cas échéant, ainsi que les garanties minimales de travail doit être votée. *Unanimité*

Montant participation de la protection sociale complémentaire prévoyance par le biais d'une convention de participation

L'ordonnance 2021-175 du 17/02/2021 prévoit l'obligation pour les employeurs publics de participer financièrement (minimum 7 euros par agent et par mois) aux contrats de prévoyance de leurs agents à compter du 01/01/2025. Le Conseil municipal décide de participer à hauteur de 7€/agent/mois pour la protection sociale complémentaire. *Unanimité*

Projet de délibération d'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance du CDG du Gard

Le CDG 30 a lancé le 08/03/2024 une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance au profit des collectivités et établissements publics du département du Gard l'ayant sollicité. A l'issue de cette procédure le CDG 30 a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès du groupement RELYENS SPS/MNT. Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de délibération d'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance. *Unanimité*

Séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2024

Informations sur les structures intercommunales :

SIAEP: Le planning des travaux d'urgence est maintenu. Monsieur le Maire rappelle l'annonce du 1er ministre sur le transfert de compétence AEP qui ne serait plus obligatoire. L'étude en cours à la Communauté de communes sera terminée mais le transfert ne se fera pas si les Communes souhaitent rester indépendantes. Ce point sera proposé lors du prochain Conseil communautaire.

CCPC: A compter du 01/01/2025, nouveau dispositif d'accès à la déchetterie.

Délibération prestation de service EHPAD le Brestalou

L'EHPAD le Brestalou est tenu d'entretenir ses biens fonciers situés à proximité d'habitations vis-à-vis des mesures d'obligations légales de débroussaillement. N'étant pas en mesure d'effectuer les travaux, il sollicite la Mairie dans le cadre d'une prestation de service. Le Maire propose d'augmenter le prix ce cette prestation, soit de passer à 65 € de l'heure au lieu de 60 € de l'heure en 2024. *Unanimité*

Délibération de convention de prestations juridiques

Le Maire présente aux élus le renouvellement de la convention d'honoraires annuelle auprès de Maître Jean-Luc BONNET, avocat à la cour à Montpellier, pour le suivi de deux procédures ainsi que le suivi des questions juridiques : Le montant annuel est de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC à titre forfaitaire couvrant l'intégralité des diligences et frais. *Unanimité*

Nomination d'un membre au Conseil d'Administration de l'EHPAD le Brestalou

Monsieur le Maire présente le courrier de Mme VIGUIER annonçant sa démission de membre au Conseil d'administration de l'EHPAD à la suite de son déménagement de la commune. Le Conseil Municipal décide de nommer Mme Evelyne LOPEZ, membre au Conseil d'Administration de l'EHPAD le Brestalou. *Unanimité*

Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le CDG du Gard

Le Maire propose de ne pas adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre CDG30 et la MNT car les frais de cotisation sont importants. Il préfère que la Commune participe à hauteur de 15 € par mois pour les salariés qui adhèrent à une assurance labellisée, montant supérieur à celui obligatoire de 7 €. Pour l'année 2025, 2 agents sur les 6 ont une assurance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas recourir à la signature de la convention proposée par le CDG du Gard. A compter du 1 janvier 2025, la commune versera 15 € par mois aux agents adhérant à une mutuelle labellisée pour la prévoyance. *Unanimit*é

Demande de subvention pour un séjour linguistique du collège de Coutach

Un demande de subvention a été envoyée par Mme NEMOZ, professeure d'anglais au Collège du Coutach afin de solliciter une aide dans le cadre d'un projet pédagogique dont les principaux objectifs sont « découvrir et échanger » en programmant un séjour à Londres en mars 2025 pour les élèves de 4ème. Le Maire propose de participer à hauteur de 50 € par enfant scolarisé en classe de 4ème et habitant la commune. La liste des élèves de 4ème sera demandée au Collège pour comptabiliser le montant à attribuer. *Unanimité*

Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public Monsieur le Maire présente le projet de délibération sur les conditions de dépôt des listes de la commission de Délégation de Service Public, cette procédure prévoit la création d'une commission afin qu'elle procède à l'analyse des candidatures et des offres. Elle est composée de « l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, et de 3 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ». Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants. *Unanimité*

Questions diverses - Courriers

- Jardins Partagés : Le CIVAM du Gard organise des journées « jardins » dont une à Corconne le 7/11/2024.
- Échange entre élus, associations, jardiniers ainsi que des ateliers. Se pose la question du lieu des ateliers car la salle communale est prise par la cantine.
- *Composteur :* Projet d'un composteur supplémentaire près du puits au Bousquillou, en attente d'informations des services techniques de la Communauté de communes. Il devrait être prêt pour fin novembre.
- Collecte des encombrants prévues la semaine 47 soit du 18 au 22 novembre 2024
- Livraison des plaques de rues et numéros d'habitations manquants.

Séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2024

Informations sur les structures intercommunales :

Projet Social Territorial : Une nouvelle salariée a été embauchée. Les projets seront relancés et notamment un guide à l'attention des familles à propos de toutes les demandes et structures sur la CCPC.

Enfance et Jeunesse : La micro-crèche de Sauve va passer de 10 à 12 places. Une réflexion sur la tarification est en cours, des pistes ont été proposées. Le dispositif devenir animateur est reconduit en 2025.

Transition écologique et énergétique : Problème du guichet France Rénov Habitat car l'Etat s'est désengagé. La CCPC va tenir une permanence chaque 15 jours à Quissac et à St-Hippolyte-du-Fort. Les vieux dispositifs d'éclairage des 3 stades posent question en termes de dépenses énergétiques.

SIAEP : Les travaux d'urgence (adduction forage/réservoir de Liouc) devraient être terminés en janvier 2026. Une réunion du Comité Technique est prévue à propos du forage des Rabassières.

Commission gestion durable des déchets : Rappel de la nécessité d'acquérir un badge pour accéder aux déchetteries de la CCPC. En remplacement du véhicule de 22 ans à 680 000 km, un véhicule de 12 T va être acheté en vue de la mise en place de collecte porte à porte dans toute la CCPC pour un montant de 216 000 € HT.

Délibération attribution des chèques cadeaux aux agents de la collectivité

Le Conseil Municipal discute afin de déterminer les types d'actions, les modalités de mise en œuvre pour attribuer des bons cadeaux aux agents de la collectivité à l'occasion des fêtes de noël. Le Conseil Municipal décide d'attribuer un bon cadeau d'une valeur de 100 € aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public en activité avec une durée minimale du contrat de trois mois au 31 décembre de l'année. *Unanimité*

Modification tarif Assainissement part Collectivité

La part fixe de l'abonnement revenant à la collectivité est de 30 €/an et la consommation de 0,90 €/m3. Le Conseil Municipal se demande s'il est opportun d'augmenter ces tarifs au vu de l'abondement du budget assainissement par le budget de la commune. Le Maire propose de conserver les mêmes tarifs. *Unanimité*

Lancement de reprise de concession en état d'abandon dans le cimetière communal

Le Maire propose de lancer la procédure après recensement des tombes en état d'abandon. Unanimité

Extension du réseau d'éclairage public, mise en place d'un point lumineux à l'aire de covoiturage

Le SMEG TE 30, va installer une borne de recharge pour véhicules électriques. Il est donc nécessaire qu'un point lumineux soit installé pour l'éclairer. Il sera de faible intensité comme les autres points lumineux du village. *Unanimité*

DM3 - Virement de crédit - Budget de fonctionnement de la Commune

Le montant prévu au chapitre 66 se révèle insuffisant, il convient de réaliser un virement de crédit. Unanimité

BUDGET COMMUNE Section fonctionnement

Compte 66111 + 3 500 € Compte 622 - 3 500 €

Création de la Commission de Délégation de Service Public DSP

M. Philippe DE TOLEDO a déposé une liste de candidats pour l'élection des membres de la DSP, elle est composée comme suit :

- Titulaires : Frédéric BRUGEL Bernard GUYEZ Philippe DE TOLEDO
- Suppléants : Marie-Christine CESARIN Anne-Marie BERTHET Michaël SEVERAN

Élection à l'unanimité

Avenant n°1 Contrat mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au renouvellement de Délégation de service Public (DSP) pour l'exploitation du service assainissement

Suite au recrutement du bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil, il doit être ajouté à ses missions, un avenant ajoutant l'analyse des différents modes de gestion pour un montant de 1 290 € TTC qui justifiera la durée de la DSP. *Unanimité* **Délibération sur la majoration de la part communale des logements vacants**

Le Maire donne des explications concernant la délibération adoptée par le Conseil Municipal suite à des requêtes d'administrés.

Autorisation de défrichement des parcelles D1 et D6 du cadastre de la commune de Corconne, propriétaire

Monsieur le Maire rappelle que le projet de mise en service du forage des Rabassières, porté par le SIAEP Corconne-Liouc-Brouzet nécessite une demande d'autorisation de défrichement qui concerne 4 400 m2 sur une partie des parcelles D1 et D6 du cadastre de la commune, propriétaire. Le défrichement est rendu nécessaire pour l'aménagement du forage, de l'unité de traitement, du réservoir et de son chemin d'accès. Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet et d'accorder l'autorisation au SIAEP Corconne-Liouc-Brouzet de réaliser des travaux de défrichement sur les parcelles D1 et D6 du cadastre de la commune, propriétaire. *Unanimité*

Questions diverses - courriers

- Projet d'installation d'un berger au lieu-dit « les Piochs » avec un troupeau d'une cinquantaine de brebis. Demande de mise à disposition de parcelles communales limitrophes. Une convention sera proposée par l'ONF à la Mairie.
- Mme Evelyne LOPEZ fait un point sur l'organisation de la Fête de l'Olive.
- Visite de la Commission de Sécurité par rapport à la Salle Polyvalente.
- Le Tour de France traversera la commune pour la 16ème étape Montpellier-Ventoux, le 22 juillet 2025.

DFCI Salavès Sommiérois : Par décision du Syndicat, les participations communales ont doublé passant de 316,50 € à 633 € pour Corconne (calculées au prorata des habitants). Travaux annuels envisagés : 1 piste DFCI réhabilitée par an, montage du dossier sur 2 ou 3 ans. D'autres pistes dans d'autres communes seront planifiées sur 8 ans. La DFCI S35 est l'axe principal qui traverse et dessert le massif du Coutach, c'est donc une priorité pour le syndicat intercommunal.

Séance du Conseil Municipal du 26 décembre 2024

Le Maire ouvre la séance et une minute de silence est observée en hommage aux personnes décédées lors du passage du cyclone Chido à Mayotte.

Informations sur les structures intercommunales :

Le contrat de délégation de service de l'eau potable a été signé avec la SAUR pour une durée de 12 ans. Un projet en télé-relève est à l'étude.

DM 4 - Virement de crédit - Budget de fonctionnement de la Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant prévu au chapitre 16 se révèle insuffisant, il convient de réaliser un virement de crédit. *Unanimité*

Section fonctionnement

- Compte 1641 + 42 000 €
- Compte 2116 42 000 €

Convention avec la CCPC pour la réalisation du rapport triennal de l'artificialisation des sols

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi Climat et résilience, les communes dotées d'un document d'urbanisme, doivent établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local (article L2231-1 du code général des collectivités territoriales). Le premier rapport doit être publié 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024.

L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction. Le rapport est réalisé sur les 3 années civiles précédentes et il doit être débattu et voté en conseil municipal. A cet effet, la CCPC adhérente à l'Agence d'Urbanisme (AU) région nîmoise et alésienne, souhaite mandater cette dernière pour l'élaboration des rapports triennaux de l'artificialisation des sols pour le compte des communes. L'AU nîmoise et alésienne propose de réaliser ces rapports pour un montant de 300 € par commune. Le Conseil Municipal approuve la réalisation du rapport triennal de l'artificialisation des sols par l'AU région nîmoise et alésienne et la convention avec la CCPC pour la réalisation du rapport triennal de l'artificialisation des sols. *Unanimité*

Convention de mise à disposition de matériel informatique dans le cadre des missions afférentes au réseau lecture publique de la CCPC

La CCPC a engagé le remplacement des ordinateurs de certaines bibliothèques municipales dont celle de la commune de Corconne. Dans le cadre des missions dévolues au personnel des bibliothèques du réseau lecture publique, la CCPC met à disposition de la commune du matériel informatique afin de permettre, la réalisation de ces missions au sein de ces structures.

La présente convention a pour objet d'établir les conditions de propriété, d'utilisation et de maintenance du matériel mis à disposition dans les différentes communes du réseau lecture publique. *Unanimité*

Délibération relative à la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une modification des modalités de définition de perception des redevances de l'Agence de l'Eau pour les systèmes d'assainissement collectif. La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :

- Une redevance « consommation d'eau potable » facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau. Les sommes encaissées sont reversées à l'Agence de l'Eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicable à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- Deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des «systèmes d'assainissement» collectif d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer à 0,009 € HT/m3 la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement devant être répercutée sur chaque usager du service public sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, applicable à compter du 1er janvier 2025. *Unanimité*

Don pour le département de Mayotte

Suite au passage du cyclone Chido qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix Rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Corconne tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Un don d'un montant de 1 000 € est proposé. *Unanimit*é

Demande de Subvention Contrat Territorial - Réfection Voirie « Rue des jardins »

La collectivité souhaite engager un projet de réfection de la voirie « Rue des jardins ». Le projet est estimé à 22 429 € HT. Le Conseil Municipal décide de solliciter le Département dans le cadre du pacte territorial. *Unanimité*

Questions diverses – courriers

- DFCI Salavès Sommiérois : Rappel de l'augmentation des cotisations communales pour la création et l'entretien des pistes DFCI évoquée au précédent Conseil Municipal.
- Travaux de l'appartement situé à l'étage de la mairie : La plomberie est en cours et une réunion de coordination des travaux est prévue avec les autres artisans.

Séance du Conseil Municipal du 14 février 2025

Informations sur les structures intercommunales :

SIAEP: A ce jour, on ne sait pas si le transfert de compétence se fera.

DFCI : La piste située à Corconne devrait pouvoir être reprise car le Syndicat est éligible aux subventions (10 km linéaire).

SIRP: Demandes des enseignantes (tapis, dortoir, ordinateurs). Mutation des ATSEM au SIRP.

Petite Enfance CCPC : La réunion réalisée le 21/01/2025 avec des professionnelles s'est déroulée avec succès.

- Les gros travaux pour la construction d'un Centre de Loisirs Maisons des Familles sont lancés.
- Les professionnels ont une filière chez PAPREC à Liouc pour les gravats et autres. Cela génère une baisse importante des tonnages accueillis. Le service des OM est excédentaire.

Délibération sur le recours à la délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement collectif

M. Bernard GUYEZ, adjoint au Maire, présente un rapport très complet. A la lecture de celui-ci, la commune de Corconne n'a pas les capacités techniques et administratives pour gérer en régie le service de l'assainissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de déléguer la gestion du service public d'assainissement collectif à une société fermière. Le Maire rappelle par ailleurs qu'il faudra sans doute lancer une procédure pour refaire le schéma directeur de l'assainissement de la commune car l'actuel est obsolète. Le Conseil Municipal décide d'adopter le principe du recours à une procédure de délégation du service public pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif. *Unanimité*

Adhésion Association des Maires Ruraux du Gard 2025

L'association des Maires Ruraux du Gard (AMR30) met à disposition de ses adhérents de nombreux services et ressources. Elle agit auprès des décideurs locaux, relaie et aide dans la gestion de la Commune. L'adhésion 2025 est de 120 €. Unanimité

Délibération vote rapport de la CLETC

M. Philippe de TOLEDO, présente le rapport de la Commission Locale chargée d'Évaluer les Transferts de Charges (CLETC) de la CCPC, suite au transfert de compétence « promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme » à la Commune de Sauve. Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport et ses conclusions sur l'évaluation financière de l'attribution de compensation liée à la restitution de la compétence promotion touristique à la Commune de Sauve. *Unanimité*

Délibération vote de l'attribution de compensation définitive des communes membres de la CCPC

Le Conseil Municipal décide d'arrêter l'attribution de compensation définitive des communes membres de la CCPC comme indiqué dans le rapport. *Unanimité*

Proposition adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG du Gard pour les collectivités et établissements publics affiliés

La médiation préalable obligatoire (MPO) est devenue une mission obligatoire des centres de gestion qui doivent la proposer à leurs collectivités et établissements publics affiliés, mais également à ceux qui ne leur sont pas affiliés. Pour rappel, la médiation est un processus structuré par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, et avec leur accord. La MPO intervient avant tout recours contentieux. L'engagement est sans incidence financière à la signature de la convention. Il n'est pas prévu de cotisation annuelle mais une facturation au dossier si une médiation était organisée, pour un coût de 300 € pour la MPO et la médiation conventionnelle, et de 500 € pour la médiation à l'initiative du juge. *Unanimité*

Délibération contrats d'assurance contre les risques statutaires

Le contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG du Gard et dont l'assureur est CNP/WTW arrivera à son terme le 31/12/2025. Aussi il convient de remettre en concurrence ledit contrat selon le code des marchés publics, pour une nouvelle couverture avec effet au 01/01/2026 et pour une durée de 4 ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de charger le CDG 30 de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'adhérer. *Unanimité*

Remplace la délibération du 25 avril 2024 concernant le déclassement de l'impasse dans la Rue du Grès

Suite à une erreur de métrage au droit des parcelles E206 et E207, il y a lieu d'annuler la délibération du 25 avril 2024. La commune conservera uniquement une bande de 1,29 à 9 m environ au droit des parcelles E2026 et E207, et déclasse l'impasse dans la Rue du Grès du domaine public communal et ainsi l'indivision VALETTE récupérera le bien qui lui appartenait. L'impasse dans la Rue du Grès deviendra sur presque toute sa totalité une impasse privée, la parcelle E206 devra bénéficier d'une servitude d'aqueduc pour son réseau humide d'assainissement. *Unanimité*

Modification du tableau des effectifs

Considérant les modifications intervenues, il appartient au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois. Le Conseil Municipal décide la mise à jour du tableau des emplois. *Unanimité*

Demande de Subvention auprès du Département pour la Fête de l'Olive 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la manifestation « Fête de l'Olive » organisée par la collectivité le dimanche 14/12/2025. Le conseil municipal, approuve le dossier présenté pour un budget de 22 000 € TTC et sollicite une subvention de fonctionnement auprès du Département pour un montant de 6 000 €. *Unanimité*

Questions diverses - Courriers

- M. Philippe DE TOLEDO pose la question sur la demande des époux WAAUB du mois d'avril 2024 et rappelle que M. Richard LOPEZ l'avait déjà posée. Ce couple a été reçu et a exprimé son accord pour l'échange proposé par Monsieur le Maire entre la petite parcelle devant chez eux et une parcelle qu'ils possèdent et qui jouxte Coutach (parcelle E56). Les frais seraient partagés.
- M. Richard LOPEZ rappelle qu'il y a de plus en plus de divagation de chiens. Ils sont plus agressifs et une personne a été mordue. Un courrier sera envoyé à chaque citoyen avec un rappel sur la responsabilité des propriétaires.

Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2025

M. Richard LOPEZ est élu Président de séance (le Maire ne peut présider la séance de vote du compte financier unique)

Approbation du Compte Financier Unique 2024 - COMMUNE

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. M. Lionel JEAN, Maire, s'est retiré de la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte financier unique CFU 2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses 535 523,53

Recettes 610 438,60

Résultat cumulé de clôture au 31/12/2024 = 342 460,78

INVESTISSEMENT

Dépenses 426 319,93

Recettes 273 534,62

Résultat cumulé de clôture au 31/12/2024 = - 221 981,58 Déficit

Approbation du Compte Financier Unique 2024 - ASSAINISSEMENT M49

M. Lionel JEAN, Maire, s'est retiré et ne prend pas part au vote. Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Assainissement M49 de la Commune de Corconne, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte financier unique CFU 2024.

FONCTIONNEMENT

Dépenses 50 216,77

Recettes 58 585,19

Résultat cumulé de clôture au 31/12/2024 = 3 552.65

INVESTISSEMENT

Dépenses 16 768,25

Recettes 40 781,29

Résultat cumulé de clôture au 31/12/2024 = 170 105,96

Le Maire rejoint l'assemblée.

Affectation du Résultat - Budget Commune

Le solde d'exécution 2024 de la section d'investissement du Budget Communal est déficitaire de 152 785,31 € auquel s'ajoute un résultat d'investissement antérieur négatif de 69 196,27 € soit un résultat cumulé négatif de 221 981,58 €. A cela s'ajoute les restes à réaliser en recettes de 103 235 € ce qui représente un résultat cumulé déficitaire de 118 746,58 €.

Le résultat de la section de fonctionnement du budget communal présente un excédent de 74 915,07 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 267 545,71 € donnant un résultat à affecter de 342 460,78 €.

Il convient donc d'affecter 118 746,58 € plus 30 000 € en réserve au compte 1068 en investissement et 193 714,20 € en report de fonctionnement au compte 002. *Unanimité*

Affectation du Résultat - Budget Assainissement

Le résultat 2024 de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement, est excédentaire de 8 368,42 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur négatif reporté de 4 816,07 € pour former un résultat à affecter de 3 552,35 €. En section d'investissement, le solde d'exécution 2024 est excédentaire de 24 013,04 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 146 092,92 € soit un solde cumulé positif de 170 105,96 €. *Unanimit*é

Budget 2025 - Commune M57

Après la présentation du Budget 2025 et des programmes prévus en 2025, le budget est équilibré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget 2025 de la Commune. *Unanimité*BUDGET PRINCIPAL

	RECETTES	DÉPENSES
Investissement	1 107 049,58 €	1 107 049,58 €
Fonctionnement	683 219,20 €	683 219.20 €

Budget 2025 - Assainissement M49

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget 2025 de l'Assainissement. *Unanimité*BUDGET ASSAINISSEMENT

	RECETTES	DÉPENSES
Investissement	210 105,96 €	210 105,96 €
Fonctionnement	64 152,35 €	64 152,35 €

Subventions aux Associations

A ce jour, 2 associations ont fait une demande de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations suivantes par affectation des crédits votés au compte 65748 :

- L'Association Mosaïque : 350 € (Philippe de TOLEDO ne prend part au vote)
- Association Quelques Heures au Hasard : 300 €

Taux d'imposition des Taxes directes locales 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales : Taxe Foncier Bâti 44,66 ; Taxe Foncier Non Bâti 63,81 ; Taxe Habitation 11,33

Redevances et participations 2025

Le Conseil Municipal approuve les redevances et participations suivantes, Unanimité

LIBELLÉS	MONTANT
RODP bar-restaurant de la place de la Croix du Jeu	160 €
Sté Chasse gros gibier Corconne/Claret	500 €
SIAEP Corconne Liouc Brouzet – frais fonctionnement	600€
SIAEP Corconne Liouc Brouzet - secrétariat	1 500 €

Dépenses à imputer à l'article 623 « Publicité, publication, relations publiques »

M. Philippe DE TOLEDO, rapporteur, rappelle qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 "Publicité, publication, relations publiques", conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire. *Unanimité*

Fête de l'Olive 2025 - Demande de Subvention auprès de la Région Occitanie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la manifestation « Fête de l'Olive » organisée par la collectivité le dimanche 14 décembre 2025. Demande d'une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional de 3 500 €. *Unanimité*

Délibération débat sur le rapport triennal de l'artificialisation des sols

Dans le cadre de la loi Climat et résilience, les communes dotées d'un document d'urbanisme, doivent établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local (article L2231-1 du code général des collectivités territoriales). Le premier rapport doit être publié 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024. Le rapport a été réalisé par l'AU région nîmoise et alésienne et a été transmis à la commune. Il prend en compte les 3 années civiles précédentes soit de 2021 à 2023. Le bilan triennal de l'artificialisation des sols pour la commune indique une consommation de l'espace de 0,1 ha soit une moyenne de 0,03 ha par an Pour rappel la commune a consommé 5,4 ha entre 2011 et 2021. *Unanimité*

Délibération de Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. *Unanimité* **Ouestions diverses – Courriers**

- Bacs à compostage placés près du banc du Bousquillou. Endroit jugé inopportun par certains membres du Conseil Municipal.
- Fosses septiques individuelles à mettre en conformité, des courriers seront envoyés aux intéressés. Discussion engagée pour un assainissement collectif sur le Chemin de la Gravette.
- Le centre de loisirs de la CCPC demande l'autorisation d'utiliser une parcelle pour un jeu de piste le 09/04/2025
- Randonnée VTT au départ de Corconne le 15/04, environ 700 participants prévus.

NUMÉRO 75//JUIN 2025

COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE : Enfance - Jeunesse

Nous continuons notre tour d'horizon de la Communauté de Communes avec, cette fois-ci, les compétences déléguées pour l'enfance et la jeunesse.

Si les écoles et le périscolaire sont restées des compétences communales (administrées par le SIRP pour le regroupement Brouzet/Carnas/Corconne), les crèches et les activités extrascolaires (centre de loisirs) relèvent de la compétence de la Communauté de Communes.

Les crèches

Il y a 4 crèches:

- La Mistounaille à Durfort peut accueillir 20 enfants
- La Foire aux Mômes à Quissac peut accueillir 42 enfants
- Lous Pequelets à Lédignan peut accueillir 27 enfants
- Lou Soureillou à St Hippolyte peut accueillir 25 enfants et 2 micro crèches
 - Les Petits Dragons à Sauve peut accueillir 10 enfants
 - Les Petits Vic'Kings à Vic le Fesq peut accueillir 10 enfants

Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service financé par la communauté de communes et la CAF. Un lieu d'information sur les modes d'accueil, de rencontres, et d'orientation dédié aux parents, aux assistantes maternelles, aux gardes à domicile et aux enfants.

Pour les parents :

- une aide personnalisée dans la recherche d'un mode d'accueil.
- la mise en relation avec les assistantes maternelles du territoire, la mise à disposition de la liste actualisée des professionnelles du territoire.
- une information juridique de premier niveau sur les droits et devoirs des particuliers employeurs avant l'embauche d'une assistante maternelle et durant le déroulement du contrat.
- un accompagnement dans les démarches administratives liées à l'accueil de l'enfant (aides financières, déclaration Pajemploi) et dans la relation parents / professionnelles.
- des soirées d'information sur la petite enfance et des temps festifs à partager avec les assistantes maternelles.

Pour les assistantes maternelles et les gardes à domicile :

- partager et échanger avec d'autres professionnelles, lors de temps collectifs de proximité, de soirées d'échanges d'expérience professionnelle, de soirées d'information thématique...
- se former lors de formations organisées par le RPE en fonction des souhaits des professionnelles.
- s'informer sur la petite enfance, l'évolution du métier, les pratiques pédagogiques.
- s'informer sur le cadre juridique de la profession, sur l'exercice du métier, les droits et les devoirs d'employées.

- être mises en relation avec les parents en recherche d'un mode de garde.
- être accompagnées dans la relation à l'employeur, dans les questionnements relatifs à l'accueil des enfants.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) «La Petite Envolée»

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un espace conçu pour faciliter les échanges, les rencontres, le partage et l'écoute. Il est ouvert aux parents, aux futurs parents, ainsi qu'aux enfants de 0 à 6 ans. Dans un environnement ludique et convivial, les participants peuvent interagir avec des professionnels de la petite enfance. Il est important de noter que l'accès à ce service est gratuit, libre et anonyme, favorisant ainsi une démarche ouverte et sans contrainte pour les familles. Vous pouvez bénéficier de ce service dans quatre endroits différents : Lédignan, Quissac, Saint-Hippolyte-du-Fort et Sauve.

Que fait-on à « La Petite Envolée » ?

Pour les parents :

- partager un moment ludique avec son enfant
- échanger et partager des expériences avec d'autres parents
- valoriser les compétences parentales
- rompre l'isolement

Pour les enfants :

- rencontrer d'autres enfants et partager des moments de ieux
- susciter leur curiosité et développer leur autonomie
- découvrir les règles de la vie en collectivité
- aider l'enfant à grandir et à s'épanouir

Les Centres de Loisirs intercommunaux

La Communauté dispose de 4 centres de loisirs :

- Les Frimousses Quissac (3-6 ans)
- Les Z'intrépides Sauve (6-13 ans)
- Les Aventuriers Saint Hippolyte du Fort (3-13 ans)
- Les P'tites Canailles Lédignan (3-13 ans)

Les centres de loisirs proposent des activités éducatives, ludiques et de loisirs. Ils constituent un espace indispensable pour les parents qui travaillent et peuvent ainsi trouver un mode de garde le mercredi et pendant les vacances scolaires, lieu où leur enfant pourra continuer à s'épanouir. Leur fréquentation en augmentation a récemment amené la Communauté des Communes à augmenter le nombre de places dans chacune de ces structures.



Ici, à Corconne!

Nouveau marchand de fruits et légumes



Depuis le 7 mars, le Jardin des Sablettes, commerce de fruits et légumes, s'installe sur la place de la mairie de Corconne chaque vendredi matin. Il s'approvisionne trois fois par semaine sur le marché de gros aux fruits et légumes à Saint-Étienne-du-Grès, en Provence, essentiellement auprès de producteurs locaux qui travaillent en agriculture raisonnée. Il est également présent sur les marchés de St-Hippolyte-du-Fort depuis plusieurs années. Ce commerçant accepte les paiements en CB et tickets restaurant notamment. Chaque semaine, nombreux sont les Corconnais et les habitants des villages voisins qui viennent faire leurs achats sur ces étals richement garnis. Nous avons bon espoir que la belle fréquentation de ce commerce convainque d'autres commerçants ambulants de s'installer aussi le vendredi matin sur la place de la mairie.



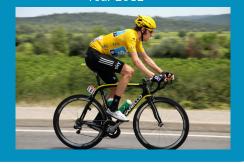
Grand évènement pour les amatrices et amateurs de "la petite reine"

Le Tour de France 2025 traversera une nouvelle fois la commune de Corconne le mardi 22 juillet dans le cadre de la 16ème étape entre Montpellier et le Mont Ventoux, longue de 172 km. Cette manifestation sportive, à la résonance internationale, attire de nombreux curieux sur son passage, tant pour admirer la performance des cyclistes que pour glaner les gadgets lancés par la caravane publicitaire qui les précède.

Lors de son dernier passage à Corconne, en 2012, (étape 13, St-Paul-Les-Trois-Châteaux - Le Cap d'Agde) le peloton avait filé à toute allure porté par la (légère) descente de la traversée de notre village. Gageons que cette fois-ci, les coureurs arrivant dans le sens de la montée, nous aurons relativement plus le temps de les voir passer.



Tour 2012



Restons Corconnectés;)

La mairie diffuse régulièrement par voie électronique les informations dont elle dispose concernant la vie du village. Si vous souhaitez bénéficier de ce canal d'information, merci de remplir ce formulaire et le retourner en mairie.

Adresse E-mail:	•
-----------------	---

□ J'accepte que la commune de Corconne, dont le responsable des traitements est Monsieur le Maire, collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans ce formulaire. Je prends note que le traitement de mes données répond à la finalité suivante : mise à disposition d'informations communales.

Vos informations personnelles ne seront jamais communiquées à des tiers ni transmises à des fins commerciales. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire sauf si vous exercez votre droit de suppression en faisant votre demande auprès de la Mairie.

Date / Signature:

